



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 2820

Texte de la question

M. Roger-Gérard Schwartzberg appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'évaluation des formations à l'environnement. Cette opération, à réaliser par le Comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, permettrait de mieux appréhender la situation dans ce domaine et d'adapter un certain nombre de cursus à la demande en personnel qualifié.

Texte de la réponse

Le ministre de l'environnement, il y a un an, souhaitait que soit effectué une évaluation des formations à l'environnement. L'opération devrait être prochainement lancée par le ministère concerné en liaison avec le Comité national d'évaluation. On note un développement important des formations consacrées à l'environnement, formations d'ingénieurs, diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS), instituts universitaires professionnalisés (IUP) ou maîtrises de sciences et techniques de génie de l'environnement, maîtrises de biologie, mention environnement (sciences de la terre), diplôme universitaire de technologie (DUT) de biologie appliquée, option environnement ou d'hygiène-sécurité-environnement. En outre, de nombreuses formations de chimie, de biologie, ou de géologie comportent des enseignements liés à des problèmes d'environnement (pollution des eaux, contrôle et protection de l'environnement...). Un séminaire organisé il y a quelques mois par les services du ministère chargé de l'enseignement supérieur, réunissant universitaires et professionnels avait permis de mieux cerner les besoins en personnel qualifié des secteurs concernés et d'aider les responsables de formation à adapter les cursus à la demande.

Données clés

Auteur : [M. Roger-Gérard Schwartzberg](#)

Circonscription : Val-de-Marne (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2820

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 septembre 1997, page 2831

Réponse publiée le : 17 novembre 1997, page 4071